

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**BASES DE COMPTABILITE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 71 12 01 U21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 701</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2001**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# BASES DE COMPTABILITE

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir les compétences de base indispensables dans le domaine de la comptabilité ;
- ◆ d'identifier et de caractériser, en vue de leur utilisation adéquate, les principaux documents commerciaux et financiers relatifs aux opérations usuelles de comptabilité ;
- ◆ de découvrir des fonctions essentielles du module de comptabilité générale d'un logiciel de comptabilité et de les mettre en œuvre.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

*en informatique,*

*face à un système informatique connu, en respectant le temps alloué, les règles d'utilisation du système informatique et en utilisant les commandes appropriées :*

- ◆ de mettre en route le système informatique ;
- ◆ d'utiliser ses périphériques ;
- ◆ de mettre en œuvre des fonctionnalités de base du système d'exploitation en vue de la gestion de répertoires et de fichiers ;
- ◆ de créer et d'imprimer un fichier ;
- ◆ de clôturer une session de travail ;

*en mathématique,*

- ◆ d'utiliser les priorités et les conventions du calcul algébrique ;
- ◆ de repérer un élément dans un plan ;
- ◆ de lire un graphique simple ;
- ◆ d'utiliser une calculatrice ;

- ◆ pour déterminer des valeurs numériques,
- ◆ pour déterminer un ordre de grandeur et vérifier la plausibilité d'un résultat ;

*en français,*

- ◆ de comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ d'émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation " INFORMATIQUE : INTRODUCTION A L'INFORMATIQUE " de l'enseignement secondaire supérieur de transition et un certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou un certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré prouvant les capacités mathématiques reprises ci-dessus.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Bases de comptabilité et documents commerciaux	CT	B	48
Logiciel comptable : laboratoire	CT	S	16
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	16
Total des périodes			80

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Bases de comptabilité et documents commerciaux

L'étudiant sera capable :

*face à des documents comptables usuels,*

- ◆ d'utiliser les concepts et les principes de base de comptabilité notamment :
  - ◆ actif, passif,
  - ◆ débit, crédit,
  - ◆ plan comptable,
  - ◆ fonctionnement des comptes et organisation de la comptabilité ;
- ◆ d'identifier et d'analyser :
  - ◆ les documents d'achat et de vente,
  - ◆ les documents financiers,
  - ◆ les conditions générales de vente ;
- ◆ de les classer en vue de leur imputation ;
- ◆ d'imputer correctement les opérations d'achat et de ventes en référence au plan comptable et en tenant compte des obligations en matière de TVA ;
- ◆ d'utiliser les éléments principaux des comptes annuels : bilan et comptes de résultats ;
- ◆ d'utiliser les unités monétaires pour calculer un prix, consulter les cours du jour, convertir une unité monétaire en une autre.

## **4.2. Logiciel comptable : laboratoire**

L'étudiant sera capable :

*face à un système informatique connu, en mettant en œuvre les fonctionnalités essentielles du module de comptabilité générale d'un logiciel courant de comptabilité,*

- ◆ d'adapter les fiches "clients" et "fournisseurs" en référence au plan comptable ;
- ◆ d'imputer les opérations usuelles d'achat et de vente dans les facturiers ;
- ◆ d'imprimer les journaux ;
- ◆ d'utiliser l'aide en ligne et de consulter la documentation du logiciel utilisé.

## **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*à partir d'une situation mettant en jeu des opérations usuelles de comptabilité générale,*

- ◆ d'identifier des documents commerciaux ;
- ◆ de les analyser et d'en déterminer le traitement comptable ;

*face à un système informatique connu en mettant en œuvre les fonctionnalités du module de comptabilité générale du logiciel,*

- ◆ d'adapter des comptes particuliers ;
- ◆ de saisir des écritures dans les journaux d'achat et de vente ;
- ◆ d'imprimer des journaux.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la cohérence de la démarche,
- ◆ l'adéquation et la précision dans l'utilisation du vocabulaire,
- ◆ le degré d'autonomie atteint.

## **6. CHARGE DE COURS**

Un enseignant.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

En " Logiciel comptable : laboratoire ", il n'y aura pas plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de vingt étudiants par groupe de travail.